

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [11]

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOSSIER

Petit glossaire du nationalisme

Rien de tel que feuilleter le Robert, alphabétique et analogique de la langue française, pour se mettre les idées en place à coups de définitions et de renvois.

Etat : du latin « stare », se tenir debout. Définition : Groupement humain fixé sur un territoire déterminé soumis à une même autorité et pouvant être considéré comme une personne morale. Voir à : empire, puissance, nation, pays, royaume. En droit international nous voyons des : états souverains, état unitaire, état fédéral ou fédératif. L'URSS est un état multinational. Il y a des états dits protégés (voir protectorat), des états associés (voir confédération), des états membres d'une communauté internationale (voir ONU) et finalement des conflits entre états (voir guerre).

Jouons le jeu (alphabétique) du dictionnaire et cherchons à

Empire (latin « imperium »). Définition : Ensemble d'états, de territoires relevant d'un gouvernement central (voir colonie).

Passons à

Nation : du latin « natio », naissance, race. Définitions : Groupe d'hommes auxquels on suppose une origine commune, et puis : groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité et la volonté de vivre en commun (voir peuple). Bainville a dit : « Le peuple français est mieux qu'une race, c'est une nation ». *Voilà qui devient moins clair à mon sens.* Troisième définition : Groupe humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini ou un ensemble de territoires définis, et personnifiée par une autorité souveraine (voir état, pays, puissance).

Patrie : du latin « patria », pays du père. (*Intéressant de noter que dans ce même dictionnaire on trouve matrice, matriarcat, matrimonial, mais que « matrice » n'est pas dans la langue française*). Définition de « patrie » : Communauté politique à laquelle on appartient ou à laquelle on a le sentiment d'appartenir ; pays habité par cette communauté. (*Par contre on utilise couramment l'expression « la mère patrie » qui concilierait les deux aspects yin-yang de la question*). On lit aussi qu'on peut être « rapatrié », qu'on peut être « apatride », que « la science n'a pas de patrie » (*faut-il s'en féliciter ?*) et que Lamartine s'est écrié : « L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie ; la fraternité n'en a pas ».

Patriote : Définition : Personne qui aime sa patrie et la sert avec dévouement. Aragon a écrit : « Mais si nous ne sommes plus chauvins, nous restons pacifiquement patriotes ». (*Pourquoi faudrait-il insister ? Ces deux termes, pacifique et patriote seraient-ils contradictoires ?*).

Enfin,

Pays : du bas-latin pagus, habitant d'un bourg ou d'un canton, et par extension, le pagus lui-même. Définition : Territoire habité par une collectivité et constituant une réalité géographique dénommée nation. (Voir état, nation). Le manifeste communiste crie : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! ». Les écrivains se sont livrés à une débauche de phrases nobles et bien sonnantes, écoutez-donc Lamartine : « Je suis concitoyen de toute âme qui pense : la vérité, c'est mon pays ». Voltaire lui, résoud tout d'un trait de plume : « Et qui sert son pays n'a pas besoin d'aïeux ».

Puissance : Définition quatrième : Etat souverain, surtout quand il est puissant (*Oserai-je ajouter CQFD ?*). Albert Camus se permet de rêver : « Une véritable société internationale, où les grandes puissances n'auront pas de droits supérieurs aux petites et aux moyennes nations ».

Enfin,

Région : du latin « regio », direction, frontière, contrée. Définition : Territoire relativement étendu, possédant des caractères physiques et humains particuliers qui en font une unité distincte des régions voisines ou au sein d'un ensemble qui l'englobe.

Régional (dans le vocabulaire des institutions internationales) : qui groupe plusieurs nations voisines (opposé à mondial). Et comme exemple : les accords régionaux du Marché Commun, de l'AELE, etc.

Voilà bien des définitions qui s'entrecroisent, se contredisent ou s'affrontent. L'intéressant est de savoir où viscéralement on se place à l'intérieur de ces notions. Je tendrais à penser qu'il en est comme de la notion de « liberté ». Un adolescent me disait récemment un haussant les épaules : « La liberté, qu'est-ce que c'est, ça n'offre aucun intérêt ». Il en est peut-être de la liberté, de la notion de racines et d'appartenance comme de l'oxygène : tant qu'il nous entoure à profusion, qui songerait même à son existence ?

Bernadette von der Weid



Dernière heure

On a récemment parlé dans les journaux du rapport Weitzel qui sera publié officiellement en décembre. Ce rapport préconise que la femme soit astreinte à des prestations dans le cadre d'un service national. Mme Andrée Weitzel propose dix-huit variantes de participation féminine à la défense générale, qu'il ne faut pas confondre avec le service armé. Nous reviendrons sur ce rapport lors de sa publication... Et pour l'heure, nous nous contenterons de sortir — pour la photo — la batterie... de cuisine !

(Photo Michèle Zurn)

Qu'est-ce que la patrie ?

Chargée de faire une mini-interview de quelques femmes sur ce que représente pour elles la « patrie », j'ai été frappée par la divergence des opinions exprimées. Un seul point commun peut-être : le sentiment de sécurité qu'évoque pour elles le mot patrie.

Madeleine, qui se sentait chez elle aussi bien à l'étranger qu'à Lausanne, n'a jamais eu le sentiment d'appartenir à une patrie limitée d'une façon ou d'une autre, jusqu'au jour où elle est partie pour l'Afrique du Sud. C'est là qu'elle a éprouvé le sentiment



très vif de faire partie d'un autre monde. Ce sentiment s'est encore précisé lorsqu'elle s'est aperçue, pendant un congrès en Amérique du Sud, qu'elle ne se trouvait bien qu'avec les congressistes européens.

Pour **Noëlle** : *ubi bene, ibi patria*, c'est le coin où elle se sent bien, le coin où elle a envie de revenir. Venue en Suisse à l'âge de 12 ans, elle se sent tout à fait de chez nous, contrairement à **Norma** qui a bientôt passé la moitié de sa vie dans notre pays et qui s'ennuie du soleil et des collines couvertes de cyprès de son Italie natale.

Nadine, qui ne se sent pas très patriote, qui rit un peu des chants patriotiques et de la devise « liberté et patrie », avoue avoir besoin de racines, de racines terriennes. « Chacun en Suisse a un ancêtre paysan et c'est bien ainsi ; on a besoin d'une certaine patrie, ajoute-t-elle, et les apatrides doivent être bien malheureux ».

Suzanne, est profondément attachée aux Institutions, elle ne veut pas qu'on y touche, qu'il leur arrive quelque chose. Elle se sent « très » suisse et a même de la peine à partir pour l'étranger, c'est chaque fois un arrachement.



Marguerite, elle, a vécu longtemps en Allemagne et en France, elle s'y est toujours sentie absolument suisse, façonnée par la Suisse. « Je ne serais rien sans ma patrie, c'est elle qui m'a faite ».

Chez **Jacqueline**, c'est le sentiment de tranquillité profonde qui prime ; depuis l'enfance, elle se sent comme dans un cocon.



J'adhère en partie à ces définitions subjectives mais sensibles. J'aimerais y ajouter peut-être la dimension historique : il me serait impossible de vivre sur la Lune, sur une île déserte ou dans une terre nouvelle tant le passé de ma région, tant l'histoire me manqueraient. Ce que mes prédécesseurs ont dit, pensé, fait, a une importance capitale pour moi. Je ne pensais très certainement pas ainsi à 20 ans : mon pays ne m'intéressait pas, je m'y sentais à l'étroit, il me paraissait étriqué. C'est en vieillissant que j'ai appris à aimer mon pays et à m'y attacher profondément. (Je précise que les femmes que j'ai interrogées ont entre 30 et 60 ans).

S. Ch.

L'éducation au désarmement

Après avoir assisté pour le CIF au Congrès sur l'éducation au désarmement* convoqué à Paris en juin dernier par l'UNESCO, je me suis demandé — et ce sont ces réflexions que j'aimerais partager avec les lecteurs de FS — si le Conseil International des Femmes et les conseils nationaux de femmes membres du CIF (l'ASF pour la Suisse) ne sont pas encore trop absorbés par les problèmes dits féminins pour répondre au cri d'alarme et à l'appel lancés par l'UNESCO ? Ou bien verront-ils un rôle à jouer dans l'effort demandé par l'UNESCO à tous ceux qui s'occupent d'information (mass média) ou d'éducation (familiale, scolaire, universitaire, permanente) ? Un effort à la mesure des dangers que le surarmement fait courir non seulement à la paix, mais à la survie de l'humanité ?

L'éducation ne peut certes pas, à elle seule, apporter une réponse aux problèmes actuels, mais ne faut-il pourtant pas croire, ou du moins espérer qu'à la longue une information objective et une éducation à la compréhension internationale, aux droits de l'homme, à la limitation de la course aux armements, à un ordre économique international plus juste, en un mot : une éducation à la paix, peuvent et doivent avoir une influence ?

La situation générale influence la condition de la femme, et les

femmes doivent prendre conscience de ce fait. Comme du fait qu'elles ont des moyens d'action à disposition, de l'éducation de leurs enfants aux interventions politiques à tous les niveaux. Cela implique un effort d'information et d'éducation des femmes elles-mêmes. Il y a là un champ d'activité qui n'a guère encore été exploré par nos organisations féminines traditionnelles.

La commission permanente « Relations internationales et paix » du CIF avait lancé avant le congrès un questionnaire aux membres du CIF. Il y a eu une vingtaine de réponses. Aucune ne mentionne un projet dans le domaine de l'éducation pour le désarmement ou la paix. Et pourtant, il y a plus de cent ans déjà, les pionnières qui ont créé le CIF avaient fait du travail pour la paix un des objectifs statutaires de l'organisation, et au cours de ce siècle d'existence, le CIF a voté de nombreuses résolutions sur le thème de la paix.

Perle Bugnion-Secrétan

* N.B. : Par désarmement, on entend en un premier temps la limitation de la course aux armements avec comme objectif plus lointain le désarmement sous contrôle international.

Sur le fond de la question, voir le *Courrier* de l'Unesco, numéro de septembre 80, tout entier consacré à l'éducation pour le désarmement (Librairies Payot).



Frauen für Friede
Femmes pour la paix
Women for Peace

Jacqueline Laporte Femme pour la Paix

Propos
recueillis
par C. Chaponnière

Femmes Suisses : *Patrie: ça vient du latin pater, patris... Le patriotisme est-il à vos yeux une notion masculine ?*

Jacqueline Laporte : J'ai toujours un peu de peine à entrer dans le schéma traditionnel qui consiste à définir à tout prix une réaction en quelque sorte « typiquement féminine », face à ce qui serait une position « typiquement masculine ». Il n'y a pas un patriotisme masculin et un patriotisme féminin, il y a des êtres humains attachés à des degrés divers, et surtout de manières diverses, à leur patrie. Les critères eux-mêmes de cet attachement varient d'une personne à l'autre ; je peux voir en mon pays un modèle intangible ; je peux aussi estimer qu'il n'est pas gouverné selon les valeurs que je tiens pour essentielles, le dire, et chercher à influencer sa politique : serais-je moins patriote pour cela ?

F. S. : *Ne pensez-vous pas que la capacité des femmes à donner la vie leur a donné un autre patriotisme que ceux des hommes ?*

J. L. : Ayant posé les données ci-dessus, j'ajoute bien sûr ceci : une femme en général se sent particulièrement concernée par l'avenir des enfants auxquels elle a donné la vie — et j'emploie ce terme dans un sens très large ; donner la vie, c'est mettre au monde ses propres enfants mais c'est aussi éduquer, soigner, protéger, guider, les siens ou ceux des autres : toutes actions privilégiées dans lesquelles les femmes sont solidaires, mères de famille et célibataires, jeunes et âgées, de tous les milieux. Peut-être pourrais-je risquer ici une hypothèse : en tant que femme, lorsque j'entends le mot patrie, je pense aux hommes, femmes et enfants de mon pays et non à un Etat ; et je dénie à quiconque le droit de me dire que, à cause de cela, je suis une mauvaise patriote ; j'aime mon pays, j'y ai des racines profondes : ce sont des êtres vivants qui l'ont fait ; mais eux n'ont pas été faits pour lui.

F. S. : *Le dictionnaire nous dit que le patriotisme, c'est l'amour de la patrie. Mais pour beaucoup, aimer sa patrie c'est la défendre, et la défendre c'est s'armer. Comment réagissez-vous à cet enchaînement ?*

J. L. : « Défendre son pays, c'est s'armer »... Oui, c'est bien dans ces idées que nous avons été élevés ; quel enfant suisse n'a pas chanté « Roulez tambours ? » Pendant longtemps, il nous a semblé tout naturel de faire coïncider amour de la patrie et défense armée. Cependant de nos jours, l'obligation du service armé se trouve contestée ; la voix de ces contestataires a beaucoup de peine à se faire entendre et c'est sur ce point que je voudrais insister ; il ne s'agit pas que tous les Suisses deviennent objecteurs de conscience dans l'année qui vient, mais il s'agit, de toute urgence, de les considérer **au moins** comme d'aussi bons patriotes que les autres : ne posent-ils pas des questions importantes ? Refusent-ils de « servir » ? Tout le monde sait bien que non et il y a une mauvaise foi évidente à les en accuser puisqu'ils **réclament un service civil** (dont personne ne nie l'utilité) une fois et demi plus long que le service militaire.¹

Ce qui est indispensable, c'est que notre démocratie suisse, exemplaire à tant d'égards (il suffit d'avoir vécu à l'étranger pour s'en rendre compte), accorde à quelques centaines d'hommes le droit à la différence : ils savent, croyez-moi, très bien qu'il **n'y a pas de liberté sans responsabilités** ; on peut dire qu'ils paient pour le savoir, actuellement.

Etre patriote, n'est-ce pas cela essentiellement : l'acceptation de la pluralité et le respect de l'autre dans ses convictions les plus profondes ?

D'ailleurs, la lecture de textes très officiels nous cause parfois de salutaires surprises. En voici un :

« ...en ce qui concerne le désarmement, le traité de non-prolifération des armes nucléaires ratifié par la Suisse prévoit les étapes suivantes : cessation de la course aux armements nucléaires, puis désarmement nucléaire et enfin **désarmement général et complet** sous un contrôle international strict et efficace. Le Gouvernement suisse considère que ces étapes sont à la fois nécessaires et particulièrement appropriées ».

(Extrait du Document suisse remis par Le Département Politique Fédéral à la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies sur le Désarmement, le 24 mai 1978).

F. S. : *La conseillère nationale Liselotte Spreng a dit que l'intégration de la femme resterait toujours incomplète si elle ne faisait pas son devoir dans la défense nationale. Allant encore beaucoup plus loin, certaines féministes américaines revendiquent un service armé pour les femmes, selon le principe que « les armes c'est le pouvoir », et donc, monopolisées par les hommes, la garantie ultime de leur pouvoir... Que pensez-vous de ces deux arguments ?*

J. L. : Le dilemme n'existerait que si la « Défense Nationale » équivalait uniquement à la Défense armée. Nous venons de voir qu'il y a une alternative possible mais, même si l'on admet la nécessité d'une **défense armée**, celle-ci ne nous apparaît même plus comme suffisante. Les partisans d'une **Défense plus complète dite civile et populaire** ne proposent pas moins que la prise en charge de leur défense par l'ensemble des citoyens et citoyennes ; c'est dire que cette défense devient l'affaire de tous, et de toutes, elle n'est plus laissée aux seules mains des spécialistes. Elle ne veut pas préserver que des territoires : en effet, en plus des menaces classiques d'ordre militaire, figurent les agressions à l'égard de la justice sociale, de la répartition des biens économiques et culturels, etc., il est clair que dans la perspective d'une telle défense, il ne s'agit **pas de pouvoir mais de service**.

J'ajouterai encore ceci : l'avantage à **long terme** d'une telle notion de la défense aboutirait à la rendre même inutile : si la Suisse sait pratiquer une politique de solidarité à l'extérieur comme à l'intérieur, qu'aura-t-elle encore à « défendre » ? Un médecin, familier des problèmes du tiers monde, me disait : le jour où l'on pense à partager, on n'a plus besoin de se défendre.

F. S. : *Certains diront que les femmes s'intéressent moins à la « chose publique » : elles votent moins, elles font moins de politique. Serait-ce le signe d'un manque de patriotisme ?*

J. L. : L'abstentionnisme électoral est-il vraiment surtout féminin ? Peut-être pour les femmes d'un certain âge, mais les jeunes ? Il se peut qu'elles ne pratiquent pas une activité politique classique dans les structures habituelles mais on les retrouve nombreuses dans des groupes de réflexion et de travail dans toutes sortes de domaines : écologique, défense de quartier, animation culturelle, et en particulier réflexion sur les problèmes de la guerre et les moyens de résistance non violents.

F. S. : *Enfin, que vous évoque la phrase de Virginia Woolf : « En tant que femme je n'ai pas de patrie. En tant que femme je ne veux pas de patrie. En tant que femme ma patrie c'est le monde entier. » ?*

J. L. : Je ne sens pas ainsi... « Considérer le monde entier comme sa patrie », ça engage à quoi ? Au contraire, on ne peut se sentir vraiment solidaire du « monde entier » que dans la mesure où l'on mène déjà une action solidaire dans son pays, son canton, son village.

¹ L'initiative « Pour un authentique service civil » a été déposée à Berne le 14.12.1979.

Margrit Schilling officier au Service complémentaire féminin

Margrit Schilling est greffière au Tribunal fédéral et officier au Service complémentaire féminin. Pour elle le patriotisme passe par la notion de responsabilité, et dans cette responsabilité, les femmes ont leur mot à dire ! Mais voyons plutôt ce qu'elle nous dit.



Margrit Schilling : Tout d'abord, avant de répondre à vos questions, une mise au point. Vous m'avez dit que votre dossier comprendra mon point de vue et celui d'une « femme pour la paix ». Je désire éviter toute équivoque à cet égard : faire du Service complémentaire féminin ne signifie nullement agir à l'encontre de la paix et de son maintien. Au contraire, à mon avis, le Service complémentaire féminin œuvre pour la paix. Il n'y a aucun paradoxe en cela. Pourrait-on prétendre que celui qui s'assure contre les accidents et paie des primes favorise la survenance des accidents ?

Femmes Suisses : Mais si vous n'êtes pas pour la guerre, c'est tout de même en perspective d'une guerre que vous faites du service, non ?

M.S. : Il y a toujours eu des guerres : elles se déclenchent, hélas, en dehors de notre volonté. Les partisans de la paix, notamment les femmes, n'ont jamais pu les empêcher. Contrairement à l'opinion de certains, je ne crois pas que le fait d'être pour le maintien de la paix implique qu'aussi longtemps que la paix dure, il faille s'abstenir de toute activité qui prenne en considération la possibilité même lointaine qu'une guerre éclate, contre notre volonté et malgré nos efforts. Pour ma part, je préfère me préparer à être utile en cas de nécessité. Car, il faut le souligner, il n'y a pas que la guerre. Ce que nous apprenons au SCF s'applique en bien d'autres circonstances. Apprendre à sauver quelqu'un, à se protéger, par exemple, contre des radiations, à s'abriter et abriter les autres, à organiser des secours, à choisir le comportement adéquat en cas de danger, voilà des connaissances qui peuvent s'avérer bien utiles même en temps de paix, notamment lors de catastrophes naturelles ou accidentelles. Je comprends mal que l'on puisse s'opposer à ce que des femmes apprennent à se protéger, à protéger et à aider les autres : c'est-à-dire à accomplir un rôle qui leur convient particulièrement. Ne va-t-il pas de soi que l'on prête secours lors d'un accident de la circulation et que l'on acquiert au préalable les connaissances élémentaires d'une aide efficace ?

F.S. : Est-ce pour cette raison seulement que l'on entre au SCF ?

M.S. : Les raisons peuvent être nombreuses et différentes. Pour ma part, j'ai évolué. Mes motivations ne sont plus aujourd'hui tout à fait les mêmes que celles qui m'ont conduit à m'annoncer. Je faisais alors énormément de sport et je pensais que cette activité complémentaire pouvait me convenir. J'y suis allée un peu pour « voir », en me disant « pourquoi pas ? ». C'est par la suite que j'ai acquis une conviction plus profonde de l'utilité de cette action. Le service m'a rendue consciente de la réalité des dangers que nous courons et de la nécessité d'être préparée à y faire face.

F.S. : Cette prise de conscience vous est-elle venue avec une prise de conscience patriotique ?

Qu'est-ce que le SCF ?

Le 3.4.1939, le Conseil Fédéral signe une ordonnance qui accepte les femmes comme « volontaires... dans toutes les catégories des Services complémentaires où elles sont en mesure d'exercer leur activité. »

Au cours de l'année 1940, 18 000 femmes sont instruites. Le 19.11.1948, par un arrêté et une ordonnance du CF, le SCF est admis officiellement dans l'armée.

Le SCF ne constitue pas au sein de l'armée un corps indépendant. Les personnes qui en font partie sont incorporées dans les divers unités et états-majors.

Les catégories de service ouvertes aux femmes sont les services administratif, de cuisine, de la poste de campagne, d'assistance, de repérage et de signalisation d'avions, d'alerte des

M.S. : Selon certains, on dirait qu'il est presque indécent de parler de patriotisme, voire même utiliser ce mot. C'est ridicule pour les uns, dépassé pour les autres, ce n'est qu'une forme de xénophobie. Or, le sentiment profond d'une population — combien, et heureusement, différenciée en Suisse — d'avoir à partager un destin commun, puisqu'elle est liée par une unité qui s'est formée tout au long d'un développement commun, n'a rien à voir avec le chauvinisme et encore moins avec la xénophobie : le patriotisme est la prise de conscience d'appartenir à cette communauté et d'avoir des responsabilités envers elle. Je préfère cette notion de responsabilité à celle que recouvre le terme un peu vague — et à mon avis, impropre — d'« amour » de la patrie.

F.S. : Responsabilités envers la communauté suisse... seulement ?

M.S. : J'appartiens aussi à la communauté mondiale, si vous voulez ; l'idée d'être « Weltbürger » ne m'est pas étrangère. Mais l'un n'exclut pas l'autre, bien au contraire. C'est un fait que je suis née dans un pays, que j'y vis, que ce pays a des institutions que nous lui avons données, que je suis responsable avant tout en tant que citoyenne active envers ce pays et sa communauté et que dans ce pays ma contribution peut avoir une portée effective et non seulement théorique.

F.S. : Vous exercez une activité que les hommes ont jusqu'à très récemment monopolisée. Mais cette responsabilité dont vous parlez a elle aussi été considérée depuis toujours comme « l'affaire des hommes »...

M.S. : Dans le monde d'aujourd'hui, je pense que nous sommes, nous les femmes, concernées autant que les hommes. Ce n'est pas seulement une question de principe : c'est une réalité qu'il serait vain de contester. Ni les guerres, ni les catastrophes ne sont l'affaire des hommes seulement, puisqu'elles touchent tout le monde. C'est la raison pour laquelle les femmes sont engagées, elles aussi, à servir. Pas forcément, bien sûr, dans le Service complémentaire féminin, qui n'est pas l'unique solution. Mais il faut que les femmes prennent conscience de cette réalité ; on les entend trop souvent dire : « Cela ne me concerne pas ». Sommes-nous en droit de rester passives en comptant simplement sur l'aide d'autrui en cas de guerre ou de catastrophe pour assurer notre propre protection ?

F.S. : Est-ce une manière de dire qu'à l'égalité des droits correspond l'égalité des devoirs ?

M.S. : Egalité de devoirs ne signifie pas identité de devoirs. Chacun est appelé à servir selon les aptitudes qui lui sont propres. Je ne pense pas, par exemple, que les femmes devraient prendre part aux combats. Mais il y a moyen de collaborer, en tant que citoyen et en tant que citoyenne, à une cause qui nous concerne tous : le patriotisme, pour moi, c'est cela.

transmissions, des pigeons voyageurs et des automobilistes.

La formation se compose d'un cours d'introduction de 27 jours, de cours complémentaires de 13 jours max. par année (tous les deux ou trois ans selon les groupes) ; au total 91 jours.

Les conditions d'admission sont la jouissance des droits civils, être apte au service et être âgée de 18 à 35 ans.

Les fonctions de cadres sont les chefs de groupes (sous-officiers), les intendantes et les comptables (sous-officiers supérieurs), et dans les fonctions d'officiers, les chefs de service, chefs de colonne et chef SCF.

C'est Mme Johanna Hurni qui détient actuellement le plus haut grade (chef SCF).

Il y a environ 2 500 femmes engagées aujourd'hui dans le SCF.

Marcia, Israélienne

Quel patriotisme ?

Emma, Brésilienne

Deux femmes. L'une, Marcia, vient d'un pays « tout le temps dans une atmosphère de guerre », Israël. L'autre, Emma, est réfugiée en Suisse d'un Brésil militaire où elle a activement milité dans les rangs de la gauche.

Deux femmes qui aiment leur pays puisque toutes deux travaillent à un changement collectif. Et puis, toutes deux sont des féministes engagées (Marcia Freedman est l'une des fondatrices du Mouvement féministe en Israël).

Là s'arrêtent leurs points communs. Leur analyse en tant que militante politique et féministe prend des directions très différentes pour ne pas dire diamétralement opposées.

Marcia, l'Israélienne

1973. Guerre du Kippour. Pour les hommes, le combat. Pour les femmes, « de la nervosité et un ennui plein d'angoisse, une impression d'inutilité et un sentiment général d'humiliation ».¹ Pour le mouvement féministe, un seul cri : « Nous aussi voulons être soldats ». Mais les femmes israéliennes, plongées dans un contexte belliqueux, sont face à un dilemme. D'une part, elles protestent contre l'exclusion des femmes des zones vitales qui régissent le pays, d'autre part, elles rejettent également « les valeurs basées sur le couple conflit-violence — fondement de notre société dominée par les hommes — valeurs que nous jugeons responsables de la politique internationale de puissance et de guerre ».

« Pour les femmes, une impression d'inutilité et un sentiment général d'humiliation. »

Alors même que le féminisme implique idéologiquement le pacifisme, lorsqu'on vit dans un pays de guerre, il faut se défendre, individuellement et sur le plan national. En outre, dans un pays où la guerre représente plus qu'une menace lointaine, l'armée joue un rôle central. Pour résoudre ce dilemme, selon Marcia Freedman, il n'y a « qu'une seule possibilité : c'est que nous exigeons en priorité l'égalité au sein des forces armées, que nous fassions une question de principe fondamentale de notre droit de tuer et d'être tuée en temps de guerre, et que nous soyons entraînées pour faire cela en temps de paix. Mais si nous devons apprendre à user de violence quand c'est nécessaire, cela ne signifie pas que nous devons apprendre, comme les hommes, à aimer la violence ou à en faire un mode de vie.

De même, jusqu'à l'élimination du nationalisme (et c'est là, je crois, une tâche clairement féministe), la guerre est un phénomène qui caractérise la vie humaine. Nous devons être capables de nous occuper du problème de la même manière que les hommes : en s'entraînant et en participant aux activités militaires ».

Emma, la Brésilienne

Emma vit en exil depuis une dizaine d'années. Quand on lui parle de patriotisme, elle sourit. « Si on entend par patriotisme une appartenance à un groupe déterminé auquel on a l'impression qu'on ressemble, alors là oui, je militais par patriotisme au Brésil. C'était bien pour les Brésiliens et pas pour d'autres personnes que j'avais un engagement politique, pour améliorer cette patrie-là ».

À l'époque, la nouvelle vague du féminisme n'avait pas encore traversé le Brésil. Hommes et femmes militaient ensemble sans se soucier d'une appartenance particulière à un sexe ou à l'autre. Et pourtant... « Lorsque j'écrivais des textes, ils auraient aussi bien pu l'être par des hommes. Mais j'avais de certains concepts, tels que le pouvoir par exemple, une vision tellement fantaisiste qu'un homme ne l'aurait jamais eue ni même imaginée ».

Ce fut d'ailleurs le premier point sur lequel Emma s'accrocha avec les militants, qui considéraient ses rêves comme parfaitement utopiques.

Une poignée de sable

Lorsqu'éclata la guerre du Vietnam, Emma et ses camarades étaient réunis à la plage (tropiques oblige) et les commentaires allaient bon train sur l'avenir du monde. Emma était la seule de son avis : « Le Vietnam va gagner la guerre » dit-elle. Au milieu des quolibets et des éclats de rire, elle reçut sur les épaules une poignée de sable, symbole concret de la vanité d'une telle affirmation. « Mais j'avais raison, ajoute-t-elle. Certes, ce n'était pas la solidité de l'analyse, mais ils ont sous-estimé la force d'un désir ».

L'affirmation de nouvelles valeurs pointait. L'exil ne fit que les renforcer. « Lorsque j'ai rejoint le mouvement des femmes, ce fut par la main des Suissesses qui faisaient appel en moi à d'autres fibres que celles qui avaient vibré pour le Brésil. Le sentiment militant lui-même est une recherche d'appartenance. On recherche dans le militantisme un groupe humain auquel on s'identifie. C'est une manière de dépasser son individualité et sa solitude, en cherchant une identité qui soit plus collective qu'individuelle. Et dans ce sens, mon identité de militante brésilienne était physiquement cassée (bien que toujours vivante) par l'exil.

Un besoin d'appartenance

La rencontre avec le mouvement des femmes m'a permis de rediriger ce besoin d'appartenance, ce besoin d'être avec ses semblables, de faire quelque chose qui soit à nous et pas seulement à moi ».

Ainsi donc, le féminisme a détruit le sentiment que la seule appartenance possible était au Brésil. « Du moment où j'ai appartenu au pays des femmes, l'exil a disparu ». Peut-être même le féminisme a-t-il permis à Emma de rester plus proche de la réalité

« Lorsque j'ai rejoint le mouvement des femmes, ce fut par la main des Suissesses... Le sentiment militant lui-même est une recherche d'appartenance. »

de son pays malgré l'exil. Une chose curieuse, en effet, s'est produite. La relative libéralisation de ces deux dernières années au Brésil a permis à un grand nombre de réfugiés de rentrer chez eux, soit pour se réinstaller, soit au moins pour évaluer les possibilités de retour. Emma raconte : « Lorsque je ne suis pas d'accord avec un homme sur tel ou tel point, la réplique facile et hélas fréquente est celle-ci : « Ma pauvre, depuis dix ans que tu es partie, tu as perdu pied avec la réalité brésilienne ». Curieusement, jamais aucune femme ne m'a dit cela. Au contraire, nous avons « fraternisé ». Comme si nous avions passé toute notre vie ensemble. J'étais saluée comme une exilée qui avait eu la chance d'être en contact avec le mouvement féministe international ».

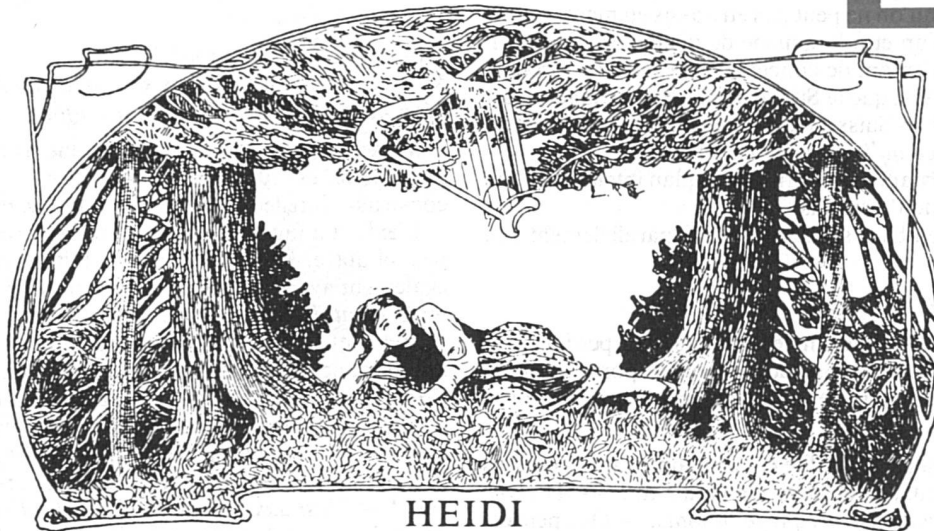
Virginia Woolf avait raison de dire :
« En tant que ma femme ma patrie c'est le monde entier. »

Martine Grandjean

¹ Voir « Les Israéliennes et la guerre », de Marcia Freedman, in *Les Cahiers du GRIF*, No 14/15, décembre 1976.

L'idée de patrie chez l'enfant

DOSSIER



Evelyne, Denise et Jacques sont trois jeunes Suisses de 5 à 6 ans. Voici leurs préférences nationales.

J'aime l'Italie. C'est plus beau que la Suisse. — Pourquoi ? — J'ai été cette fois pendant les vacances. Il y a de très très bons gâteaux, pas comme en Suisse où il y a des choses dedans qui font pleurer...

J'aime la Suisse parce qu'il y a de jolies maisons. A la montagne j'ai vu, il y avait tout plein de chalets. C'est joli et on reçoit du lait.

J'aime le mieux l'Allemagne parce que ma maman arrive ce soir de là-bas. C'est très loin et très grand et ma maman habite là.

Pour mieux connaître le processus selon lequel se développe l'idée de patrie, Jean Piaget¹ a interrogé plus de deux cents enfants — suisses ou étrangers — habitant à Genève et âgés de 5 à 15 ans. L'acquisition du sens de la patrie se fait, tant sur le plan affectif qu'intellectuel, en trois stades.

Une maturation graduelle

Sur le plan intellectuel, jusque vers 7-8 ans, les enfants ignorent trop de choses pour pouvoir même comprendre l'idée de pays. S'ils sont capables de dire que Genève est en Suisse, ils n'en dessinent pas moins deux cercles l'un à côté de l'autre pour les symboliser, ce qui implique, lorsqu'on demande à Mathilde (6;8)² si elle est Suisse, qu'elle répond : *Non, je suis Genevoise* et qu'au contraire Claude (6;9) à la question : *Es-tu Genevois ?* répond *Oh ! non, je suis déjà Suisse*.

Ce n'est que lorsque l'enfant a compris qu'il peut être les deux en même temps (vers 10-11 ans) que la notion de pays devient une réalité et correspond pour lui à une idée de patrie.

Sur le plan affectif, le processus est parallèle au cheminement intellectuel. Les exemples d'Evelyne, Denise et Jacques ci-dessus montrent bien que l'enfant de 5-6 ans n'a pour le moins pas de sentiment patriotique.

C'est dans un deuxième stade (8-9 ans), que « l'attachement à la famille et à la tradition des pères commence à l'emporter sur les mobiles purement individuels. Le pays devient la **terra patria** (...) »¹. On aime la Suisse parce qu'on est Suisse et que ses parents sont Suisses.

Et vers 10-11 ans, au troisième stade, « on croirait lire dans les réponses des enfants le résumé naïf de discours patriotiques de village ».¹ Juliette aime la Suisse *parce qu'il n'y a jamais de guerre*, Lucien *parce que c'est un pays libre*, et Michelle *parce*

que c'est le pays de la Croix-Rouge et qu'en Suisse, on est charitable parce que notre neutralité l'oblige.

Les étrangers

On ose espérer que si l'on posait aujourd'hui aux enfants de 8-9 ans les mêmes questions que leur a posées Piaget il y a trente ans, les réponses, si stéréotypées fussent-elles, seraient différentes. Voyez Murielle (8;2) : Tu as entendu parler des étrangers ? — *Oui, des Allemands, des Français.* — Est-ce qu'il y a des différences entre ces étrangers ? — *Oui, les Allemands sont méchants, ils font toujours la guerre. Les Français sont pauvres et tout est sale là-bas. Ah ! pis j'ai entendu parler des Russes, ils sont pas sympathiques.* — Tu connais personnellement des Français, des Allemands ou des Russes, ou bien as-tu lu quelque chose à leur sujet ? — *Non.* — Mais alors, comment sais-tu ? — *Tout le monde le dit.*

Michel (9;6) : Tu as entendu parler des étrangers ? — *Oui, des Français, des Américains, des Russes, des Anglais...* — Très bien. Il y a des différences entre tous ces gens ? — *Oh ! oui. Ils parlent pas tous la même langue.* — Et puis ? — *Je ne sais pas.* — Que penses-tu des Français par exemple ? Ils te sont sympathiques ou non ? Essaie de me dire le plus de choses possible ? — *Les Français sont pas tant sérieux, ils s'en font pas, et pis c'est sale chez eux.* — Et pour les Américains, que penses-tu ? — *Ils sont très riches et très intelligents. Ils ont trouvé la bombe atomique.* — Et des Russes, que penses-tu ? — *Ils sont méchants, ils veulent toujours faire la guerre.* — Et que penses-tu enfin des Anglais ? — *Je ne sais pas... Ils sont gentils...* — Écoute, comment as-tu fait pour savoir tout ce que tu m'as dit ? — *Je ne sais pas... j'ai entendu dire... on dit comme ça.*

Heureusement, les choses s'arrangent vers 11-12 ans, l'autonomie du jugement logique et de l'évaluation font leur apparition. Comme le dit Jacques (13;9) : *ce n'est pas partout les mêmes visages, les mêmes caractères, la même morale et la même religion.* — Et alors, ça a une influence sur les gens, toutes ces différences ? — *Oh ! oui, ils n'ont pas la même mentalité. Chacun a d'autres souvenirs. Et pis, dit Jean (13;3), il y a partout un peu de toutes les espèces de gens.*

Pour savoir si cette soudaine tolérance est vraiment une libération à l'égard du milieu proche ou seulement une conformité aux jugements de l'entourage, Piaget fait appel à la notion de réciprocité.

Au début, et une fois que l'enfant a plus ou moins compris la notion d'étranger (et a dépassé la conception de Georges, 6 ans, pour lequel ce sont des gens *qui ont de vieux habits et qui vont toujours à la campagne*), on a affaire à une notion absolue. On

est étranger ou on ne l'est pas, où qu'on soit et quelle que soit sa nationalité, de même qu'on ne peut pas être assis en même temps à la droite de quelqu'un et à la gauche de quelqu'un d'autre. Il n'est pas facile pour l'enfant de concevoir une vraie réciprocité. Il veut bien, vers 8-9 ans, que le Suisse puisse être étranger, mais un Français qui vient en Suisse, *c'est un étranger, mais il est un petit peu Suisse, parce qu'il est venu en Suisse.*

Vers 10-11 ans, l'enfant a compris, sur le plan intellectuel, qui était étranger et qui ne l'était pas.

Cette maturation en trois stades s'est faite parallèlement à la motivation affective.

Des choix significatifs

Quelle nationalité choisiraient les enfants s'ils perdaient la leur ? Pour l'enfant au premier stade, le choix se porte — choix qu'il imprime d'ailleurs au reste de la planète — sur son propre pays. Brian (6 ; 2) est Anglais :

— Si tu étais né sans nationalité et que maintenant tu puisses choisir comme tu veux, quel pays choisirais-tu ? — *Anglais, parce qu'il y a beaucoup de gens que je connais.* — Que penses-tu, les Anglais sont plus gentils, moins gentils, la même chose que les Suisses ? — *Les Anglais sont plus gentils.* — Pourquoi ? — *Les Suisses se bagarrent tout le temps.* — Si l'on demandait à un enfant suisse de choisir librement une nationalité que choisirait-il ? Que penses-tu ? — *Il choisirait Anglais.* — Pourquoi ? — *Parce que je suis né là.* — Il ne pourrait pas choisir un autre pays ? — *Oui, peut-être la France.* — Pourquoi la France ? — *C'est un beau pays. J'ai passé les vacances là-bas au bord de la mer.* — Et pour le Suisse, qui est plus gentil ? le Suisse ou l'Anglais ? — *L'Anglais.* — Pourquoi ? — *Parce que.* — Pourquoi ? — *Parce que c'est comme ça.*

Dans un deuxième stade, l'enfant admet que chacun choisit son propre pays, mais aux yeux de l'enfant, c'est son propre choix qui est le meilleur. Quand on lui dit : Qui a mieux répondu,

toi ou l'autre enfant qui préférerait être Français ? voici les réponses :

Moi, parce que j'ai choisi l'Italie.

Moi, parce que les Gallois sont plus intelligents.

Moi, parce que la Suisse, c'est toujours mieux.

Vers 13 ans, la question est résolue. Petit à petit, la notion de réciprocité est devenue plus claire, et celle de patrie est construite, intellectuellement et affectivement.

L'enfant a fait son choix et il sait en gros pourquoi tel pays et pas tel autre. Et si son copain a fait un choix différent, il peut également avoir raison. Comme le dit Janine (13 ans), *ça dépend de la mentalité de chacun.* Ses réponses aux questions de Jean Piaget sont significatives d'une réciprocité bien comprise. A celles qui concernent le choix pour la nationalité : *Je choisirais la Suisse.* — Pourquoi ? — *Parce que c'est ma patrie et que je l'aime.* — Qui est plus gentil à ton avis, les Suisses ou les Français ? — *C'est la même chose. Cela ne dépend pas du pays, mais des gens.* — Et qui est plus intelligent, les Suisses ou les Français ? — *C'est aussi la même chose. En France c'est plus grand, alors il y a plus de gens pour réfléchir, mais en Suisse on a aussi des savants et des professeurs.* — Que choisirait un Français ? — *Il choisirait la France.* — Pourquoi ? — *C'est sa patrie et il lui est attaché.* — Pour lui, qui est plus intelligent les Suisses ou les Français ? — *C'est difficile de deviner. Peut-être il dira que c'est la même chose ou peut-être il dira que c'est les Français parce qu'il pensera qu'il y a plus de gens en France pour réfléchir.* — Au fond, qui a raison ? qui crois-tu qui a le mieux répondu ? — *On peut pas dire, ça dépend de la mentalité de chacun. Il y a pourtant toutes sortes de gens, des plus intelligents et des moins intelligents, des plus gentils et des moins gentils.*

Martine Grandjean

¹ Jean Piaget, Le développement, chez l'enfant, de l'idée de patrie et des relations avec l'étranger, 1951.

² Ces deux chiffres indiquent l'âge de l'enfant : six ans huit mois.

Nationalité des femmes

L'avis du juriste

En lisant la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse du 29 septembre 1952, on se rend compte que comme beaucoup de lois d'autres pays concernant ce domaine, elle répond à un triple but : éviter la double nationalité, éviter l'apatridie et enfin, rechercher autant que possible l'unité de nationalité au sein de la famille.

Pour réaliser ces objectifs, le plus simple est de décider que la femme et les enfants d'un homme d'une certaine nationalité auront la même appartenance nationale que lui. Mais cela a aussi pour conséquences que :

- a) dans bien des cas, la femme peut perdre sa nationalité en se mariant ;
- b) il est beaucoup plus difficile à la femme qu'à l'homme de transmettre sa nationalité à ses enfants.

En vertu de la loi suisse mentionnée plus haut, la Suisse qui se marie avec un ressortissant d'un autre pays doit expressément annoncer, au plus tard lors de son passage à la mairie, qu'elle entend rester suisse, sinon elle n'est plus considérée comme telle du moment qu'elle acquiert la nationalité de son mari.

Si elle n'a pas de raisons « excusables » pour expliquer qu'elle a omis de faire cette déclaration au moment de son mariage et en conséquence qu'elle a perdu sa nationalité, elle ne pourra la réintégrer que lorsque le mariage sera dissous (nullité, divorce, décès) ou si elle est séparée de corps pour une durée indéterminée ou séparée de fait depuis trois ans de son mari.

En ce qui concerne la transmission de la nationalité aux enfants, la loi a été modifiée en 1976 et a de beaucoup facilité l'acquisition par les enfants de père étranger et de mère suisse du droit de cité de cette dernière. Ce n'est évidemment pas la totale égalité entre le père et la mère,

mais toutefois, l'article 5 prévoit que « l'enfant d'une mère suisse et de son époux étranger acquiert dès sa naissance le droit de cité cantonal et communal de la mère et par conséquent la nationalité suisse :

- a) lorsque la mère est d'origine suisse et que les parents ont leur domicile en Suisse lors de la naissance ;
- b) lorsque, dans les autres cas, l'enfant ne peut acquérir une autre nationalité dès sa naissance ».

La double exigence de l'origine et du domicile restreint plus qu'il ne paraît le champ d'application de l'article, puisque les mères qui se sont naturalisées suisses avant leur mariage ne sont pas considérées comme étant d'origine suisse et leurs enfants n'ont donc pas droit au bénéfice de cet article 5. Quant à la condition du domicile des parents lors de la naissance, on peut se demander s'il serait juste de refuser la nationalité suisse à l'enfant dont le père est parti de chez lui pour aller se domicilier ailleurs et dont la mère est restée en Suisse avec l'intention d'y garder son domicile et a mis son enfant au monde en Suisse. En outre, le cas peut aussi se présenter d'une famille changeant souvent de domicile et comprenant certains enfants suisses et d'autres qui ne le sont pas, suivant l'endroit où habitaient leurs parents au moment de la naissance.

L'article 5 prouve bien que le législateur admet que les enfants puissent être facilement bi-nationaux ou que les membres d'une même famille ne soient pas tous d'une même nationalité. Que ne l'admet-il dès lors aussi largement pour les femmes, en leur laissant purement et simplement garder leur nationalité lorsqu'elles se marient, le retrait de leur droit de cité étant d'autant plus illogique qu'elles le transmettent avec infiniment plus de facilité que par le passé ?

M. R.